
Les obstacles à la participation des femmes au Parlement

par Shirley Dysart, députée provinciale

Les déléguées du Commonwealth Women Parliamentarians Group (CWPG) de 1993 à Chypre ont souligné que la moitié des conférences des petits pays étaient présidées par des femmes et que les femmes avaient joué un rôle prépondérant lors de la conférence plénière en tant que panélistes, secrétaires et rapporteuses. Du même coup, les déléguées ont noté une représentation notablement faible des femmes aux conférences et aux séminaires de l'APC et se sont dit préoccupées par la position du CWPG aux conférences plénières et par le peu d'appui que l'association donne en général aux femmes parlementaires. Les membres du CWPG ont convenu à l'unanimité que le comité exécutif constituerait un groupe d'étude chargé d'examiner les obstacles à la participation des femmes au Parlement et à l'APC, qui serait composé des trois femmes parlementaires du comité exécutif, lequel fera état des travaux, par l'entremise du CWPG, à l'assemblée générale de 1994. Les membres du groupe d'étude étaient Shirley Dysart, alors présidente de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick; Beryl A. Evans, MCL, Australie; Winnifred Nyiva Kitili Mwendwa, députée, Kenya. Le présent article porte sur les perspectives et les problèmes relatifs à la participation des femmes à l'APC et aux parlements en général.

Que manque-t-il chaque année sur la photo officielle des Conférences parlementaires du Commonwealth? Bien entendu, la réponse est la suivante : un nombre considérable de femmes parlementaires! Dans tous les coins du globe, selon les arrangements politiques et constitutionnels actuels, la majorité masculine peut parler, et parle effectivement, pour les femmes. L'intérêt national est déterminé et exprimé en grande partie par des hommes; ce que les hommes perçoivent comme important jouit de l'approbation et de l'accord tacite des femmes. Les intérêts des deux genres sont considérés comme identiques.

Élue la première fois en 1974, Shirley Dysart est la première femme à être élue pour représenter le Parti libéral à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Elle a été chef intérimaire du Parti libéral, ministre de l'Éducation et première femme à occuper le poste de président de l'Assemblée législative.

Bon nombre de femmes et d'hommes contestent. La réalité, c'est qu'un monde dirigé par des hommes a bien des comptes à rendre lorsqu'il réussit à faire des pourvoyeurs de nourriture traditionnels de l'Afrique, à savoir des femmes, de malheureuses victimes de la famine et des pénuries.¹

Les femmes représentent plus de la moitié de la population mondiale, bien que, dans la majorité des pays démocratiques où le suffrage universel est instauré depuis des décennies, la démocratie ne soit pas réellement tout à fait en place. Hormis quelques rares exceptions, les lois du pays sont rédigées, formulées, débattues, adoptées puis mises en oeuvre par des hommes.

À moins que les femmes ne se contentent d'avancer petit à petit pendant plusieurs autres siècles jusqu'à ce que la société évolue, il incombe aux femmes de toutes les sphères de la société de passer à l'action. La façon la plus rapide pour les femmes de parvenir au pouvoir législatif et économique est de

s'emparer du pouvoir qui leur revient à bon droit et dont elles sont actuellement dépourvues.

Bien que peu de femmes fassent l'objet de restrictions légales, il reste une marge importante entre le droit *de jure* des femmes de participer au processus électoral et leur participation *de facto*. Jusqu'en 1989, il n'existait presque aucun pays où les hommes pouvaient voter et briguer les suffrages sans que les femmes puissent en faire autant. Une étude approfondie du phénomène mondial de la sous-représentation des femmes à des postes d'autorité politique supposerait la comparaison de régions, des différences entre les pays les plus industrialisés et les moins industrialisés, des systèmes électoraux, des processus de sélection, des années d'entrée en vigueur du suffrage universel et de l'importance de la Chambre.

Bien que la plupart des pays utilisent des méthodes démocratiques pour choisir les dirigeants et dirigeantes et faire des choix politiques, et que les femmes constituent la moitié de l'électorat, relativement peu de femmes atteignent les niveaux supérieurs de la participation politique. Moins nombreuses encore sont celles qui deviennent actives en matière de décision publique. Les femmes sont absentes de la plupart des forums où sont prises des décisions de principe se répercutant sur la vie quotidienne des femmes.

Obstacles à l'élection des femmes

Le groupe d'étude a cerné un certain nombre d'obstacles à l'élection des femmes: les facteurs liés à la santé et à la loi, les obstacles culturels, l'éducation, les obstacles structurels et le rôle des médias.

Facteurs liés à la santé et à la loi : Un pays doit respecter une certaine hiérarchie des besoins primaires avant que la population puisse fonctionner comme une société et avant que chacun des genres puisse envisager jusqu'à l'idée de participer au Parlement. Un milliard d'êtres humains se couchent chaque soir de leur vie le ventre affamé : la majorité sont des femmes et des enfants.

Les droits des femmes en tant que personnes peuvent ne pas être inscrits dans la constitution nationale d'un pays ou dans un document correspondant. L'intégrité morale et physique des femmes peut demeurer menacée. Des déléguées de l'Inde à la conférence de Chypre ont signalé que, surtout dans les pays en voie de développement, les femmes viennent au monde dans

un état d'asservissement et sont victimes de l'esclavage-chose, d'exploitation sexuelle et de harcèlement sexuel, de viol et de violence. La bigamie, la polygamie et le mariage d'enfants sont autant de crimes qui continuent d'être perpétrés contre les femmes.² Dans des pays tourmentés par la guerre, les autorités politiques et les régimes militaires restreignent la participation ouverte des femmes à la politique.

Obstacles culturels : Le climat social prédominant d'un pays, par exemple, de même que ses pratiques religieuses ou culturelles, entravent la participation des femmes. Les rôles reproductifs confinent les femmes aux responsabilités ménagères : du fait, elles entrent en politique à un âge plus avancé que leurs collègues masculins, ce qui entrave leur mobilité politique ascendante. Les frais de garde d'enfant éliminent des candidates compétentes potentielles. Les femmes ont souvent moins d'assurance que les hommes.

Dans l'ancienne Afrique du Sud, notamment, le manque de droits des femmes était un problème éludé par la lutte contre l'apartheid. La plupart des femmes mariées avaient un statut légal semblable à celui des enfants, c'est-à-dire qu'elles ne pouvaient pas signer de contrats sans le consentement de leur mari. De plus, les femmes noires vivaient toute leur vie sous la tutelle de leur père ou de leur mari. Dans l'Afrique du Sud d'après l'apartheid, près d'un quart des 400 parlementaires sont des femmes, soit une représentation plus élevée de femmes qu'en Angleterre ou aux États-Unis. Par ailleurs, le poste influent de la présidence est occupé par une femme.³ La stéréotypie des genres est prévalante.

Éducation : Parce que les femmes ont moins accès à l'éducation que les hommes, leur avancement professionnel est limité et leur chance d'entrer dans les institutions engagées dans la politique ministérielle à un palier supérieur sont diminuées. Des sociétés et des parents considèrent leur rôle visant à assurer aux femmes une éducation de qualité et complète comme un privilège pouvant être aboli. L'impact de l'analphabétisme sur l'exercice des droits politiques d'une personne constitue la principale cause de la faible représentation des femmes du Kenya dans les échelons nationaux du leadership politique.⁴ Les femmes ne se dirigent pas vers les métiers non traditionnels; elles occupent plutôt des postes liés à la dispensation des soins ou au secteur tertiaire, qui empêchent l'entrée en vie politique et l'accroissement de la confiance en soi. Bon nombre d'hommes et de femmes estiment qu'un rôle en politique ne convient pas aux femmes. L'absence de bons modèles féminins aux paliers municipal, provincial et national du gouvernement renforce l'idée que la politique est un «monde d'hommes», d'où son élimination comme choix de carrière possible pour les jeunes femmes. Les femmes se sentent peut-être rassurées — l'électorat envoie enfin des femmes au Parlement — de voir que les choses s'améliorent et qu'elles peuvent relaxer. Cependant, dans un certain nombre de pays, le Parlement compte aujourd'hui moins de femmes qu'au cours de la dernière décennie.

Obstacles structurels : Le système électoral d'un pays entrave davantage l'accès des femmes. Être nommé pour se présenter dans une élection ou décrocher une place sur la liste des candidatures, selon le système électoral, peut constituer un obstacle majeur. Les pays ayant adopté une certaine forme de représentation proportionnelle (RP) élisent habituellement plus de femmes que les pays dotés du régime de circonscription uninominale à scrutin majoritaire, ou système majoritaire, comme celui du Canada.

Les partis politiques n'assument pas la responsabilité qu'ils devraient pour ce qui est de promouvoir le processus démocratique d'équilibrer la représentation des hommes et des femmes au sein des législatures du Commonwealth. Dans la plupart des pays, y compris le Kenya, les partis politiques dirigent leurs activités de manière à sensibiliser davantage les femmes à la politique, non pas à dessein d'en faire des dirigeantes sectorielles ou nationales, mais de fidèles disciples. Parmi les quatre partis politiques du Kenya, un seul compte une femme dans son comité exécutif national.⁵ En Inde, par exemple, les femmes sont nombreuses à se disputer les sièges comme indépendantes, ce qui laisse supposer que les partis politiques sont en général peu disposés à nommer des candidates.

La sélection des candidatures électorales pose des problèmes. La plupart des femmes du monde entier n'ont ni parenté ni une longue expérience dans le parti ou le système politique qui est en place dans leur pays. Elles ne disposent pas de la précieuse expérience et des compétences souvent acquises par leurs collègues grâce à une participation à l'administration municipale ou aux conseils scolaires. Les femmes affichent un taux moins élevé de participation dans les activités syndicales et commerciales, un facteur souvent déterminant dans les processus de sélection et d'élection.

Bien des pays n'ont aucun organisme officiel mandaté pour recueillir des données sur la condition des femmes, compiler les réalisations des femmes du pays, s'exprimer sur les questions qui les concernent et défendre leurs droits. Il n'existe pas d'organisations non-gouvernementales (ONG) disposant des ressources et du leadership nécessaires pour mobiliser les femmes d'un bout à l'autre du pays et pour jouer le rôle clé qui consiste à assurer l'éducation et la formation politique de ces femmes.

Médias : Les principaux médias excluent les femmes en général, et le mouvement féministe en particulier, d'une façon tellement catégorique que les répercussions sur la démocratie sont troublantes.

Sélection des délégués de l'APC

Les méthodes appliquées par chaque direction de l'APC pour choisir les délégués peuvent entraver, par inadvertance, la

sélection de femmes. Il y a autant de façons de choisir les délégués qu'il y a de pays. Parmi les variables, mentionnons le petit nombre de candidates, la tendance à choisir des simples députés juniors ainsi que les restrictions budgétaires. Plus souvent qu'autrement, les quelques femmes qui font partie du gouvernement sont nommées à des postes du Cabinet. Une personne déléguée, qui est censée participer, peut choisir de se retirer de la course plutôt que d'être la première à parler dans un groupe de discussion d'une Conférence parlementaire du Commonwealth. Dans certains pays, le parti au pouvoir peut choisir d'envoyer seulement de ses membres comme délégués.

L'ancienne députée du Yukon, Joyce Hayden, a exprimé son sentiment de profonde aliénation en tant que déléguée à la conférence de l'APC tenue à la Barbade en 1990 : «Pour la première fois de ma vie, il m'a été donné de voir ce que c'était que d'appartenir à une minorité faisant partie d'une minorité faisant partie d'une autre minorité. J'étais une blanche au sein d'une organisation à prédominance noire. J'étais une femme au sein d'une organisation composée presque exclusivement d'hommes; et les quelques femmes qui se trouvaient là étaient pour la plupart sénateurs. J'étais donc l'oiseau rare : une femme blanche élue membre d'une assemblée législative!»⁶ À l'échelle mondiale, la préoccupation à propos des nombreux obstacles et entraves à la pleine participation des femmes à l'arène politique et parlementaire de leurs pays, ou même à des organisations internationales comme l'Association parlementaire du Commonwealth, a transcendé la frontières entre les genres. La question reçoit une attention soutenue à l'échelle nationale et internationale et elle est prête à demeurer en tête du programme de lutte visant à abolir les formes de discrimination contre tout groupe de l'humanité. La discrimination sous toutes ses formes ne peut prendre racine dans un système démocratique solide. Pour que les parlements et la gamme d'organisations politiques nationales et internationales puissent continuer à prétendre être démocratiques, la pleine participation des femmes sous toutes ses formes, en plus d'être assurée, doit aussi être vue en action.⁷ ❖

Notes

1. Kathy Staudt, *Women in High Level Decision-making; a global analysis*, document de l'ONU, 1989.
2. *The Parliamentarian*, janvier 1994.
3. *Men's Club Parliament Out with Apartheid*, Gemini News Service, GW113, London, 25 juillet 1994.
4. L'hon. Winnifred Mwendwa, députée, Kenya.
5. *Ibid.*
6. Joyce Hayden, «Reconnaissance et respect : le rôle transitoire de la femme dans le vie politique», *Revue parlementaire canadienne*, printemps 1991.
7. L'hon. Winnifred Mwendwa, députée, Kenya.